

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

K.768.1-4

Notification aux Etats parties à la Convention portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques ("Eumetsat"), conclue à Genève le 24 mai 1983

PROTOCOLE DU 5 JUIN 1991 AMENDANT LA CONVENTION

Acceptation par l'Irlande

Le 4 décembre 1996, l'Irlande a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'acceptation du Protocole, fait à Darmstadt le 5 juin 1991.

Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 20 de la Convention.



Berne, le 16 décembre 1996